

LE CONSTAT AMIABLE

Quelque soit la langue d'impression, les constats amiables sont tous rédigés sous la même forme.

EN CAS D'ACCIDENT AVEC UN TIERS

Remplir un constat amiable d'accident en veillant à ce que toutes les rubriques soient soigneusement complétées et le faire signer par la partie adverse avant de lui en remettre un exemplaire.

Transmettre immédiatement le deuxième exemplaire du constat - ou mieux, l'apporter au responsable accompagné d'une photocopie de l'ordre de service ou de mission du conducteur.

Le responsable remplira un formulaire de déclaration d'accident.

CONSEIL ET PRÉVENTION

Rester calme et courtois avec l'autre conducteur.

Pour remplir le constat, essayez de vous installer confortablement, prenez un stylo bille et appuyez correctement.

Ne pas laisser le soin à l'autre conducteur de remplir la partie qui vous est réservée, même si cela vous paraît plus facile.

Ne pas se fier à la gentillesse de l'autre conducteur et ne pas signer en blanc le constat pour gagner du temps.

Ne pas atténuer ses déclarations par des réserves ajoutées au dos du constat (elles n'ont pas de valeur).

Ce que je dois savoir

Suite à un accident :

- Remplir immédiatement le constat
- Noter le nom et adresse des témoins éventuels
- Il n'est pas toujours facile de rédiger le constat dans les moments suivant un accident, aussi il est préconisé de pré-remplir la partie assurance du constat.
- Vérifier le numéro d'immatriculation sur les plaques du véhicule
- Toujours préciser, au niveau des dégâts apparents : sous réserve d'expertise

Un constat bien rempli, moins de soucis !

8 CONSEILS POUR BIEN REMPLIR UN CONSTAT

CASE 8 - Pré-remplir la partie assurance

CASES 1-2
N'oubliez pas de mentionner la date. Précisez toute particularité telle que parking, grande surface, chemins privés

CASE 5 - Notez lisiblement les coordonnées des témoins éventuels.

Les cases cochées déterminent les responsabilités. ATTENTION, seule cette partie du constat amiable est prise en compte pour déterminer les responsabilités

CASE 7 - Inscrivez les données complètes sur le permis de circulation. Vérifiez que les renseignements donnés par l'autre partie sont exacts et lisibles.

CASE 13 - Pour définir correctement les responsabilités, faites figurer les rues ou routes et la direction prise par chaque conducteur, la position des véhicules juste avant le choc, la signalisation en place (stop, feux, marquage au sol). Indiquez clairement la couleur des feux

Pour permettre de mieux apprécier les responsabilités, notez avec précision le point choc sur le véhicule et les dégâts apparents.

Les déclarations faites au recto sont les seules à être retenues par les assureurs.



Merci de nous contacter par mail :
ficheprevention@asmis.net

ASMIS
77 rue Debaussaux - CS 60132
80001 AMIENS CEDEX 1

POUR EN SAVOIR PLUS

www.asmis.net